



## Pression pour rupture conventionnelle

Par **checel**, le **14/03/2015** à **23:00**

Bonjour,

Quels sont les recours pour une personne âgée de 55 ans subissant une pression de la direction pour signer une rupture conventionnelle à l'amiable.

Le motif de cette demande de la direction est l'âge, puisque cette employée ne correspond pas à l'image de l'entreprise.

Sans préavis, le directeur et la DRH ont convoqué l'intéressée pour lui faire part de leur souhait de la voir partir une première fois. Puis suite à une réunion, ces derniers ont délégué leur souhait au délégué du personnel pour refaire cette demande de rupture de contrat.

Après 10 ans d'ancienneté et pour ne plus subir cette discrimination et la pression quotidienne que peut demander cette personne :

Si elle souhaite rester ?

si elle souhaite partir ?

Merci.

Par **P.M.**, le **15/03/2015** à **09:38**

Bonjour,

Une rupture conventionnelle est par définition le résultat d'un accord amiable et c'est donc pour cette raison que sa conclusion ne peut pas faire l'objet de pressions qui iraient jusqu'à viciar sa signature...

Donc si la salariée ne veut pas en accepter le principe, il suffirait qu'elle en fasse part clairement à l'employeur une bonne fois pour toute...

Si elle accepte d'entrer dans la négociation, en plus de l'indemnité légalement prévue, tout est ouvert et cela dépend de ce que l'employeur est prêt à accepter...